
Renvoi au comité d'instruction publique de l'ouvrage concernant l'éducation publique du citoyen Corbie, en annexe de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'ouvrage concernant l'éducation publique du citoyen Corbie, en annexe de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 489;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27219_t1_0489_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Le navire anglais *l'Actif*, chargé de 120 tonneaux de froment pris par *idem*.

Un navire anglais de 200 tonneaux, chargé de draps et d'habillements faits, pris par la corvette *La Fraternité*. Cette corvette a fait 7 prises anglaises et espagnoles. Elle en a coulé 2; une de ces prises, qui n'est pas encore annoncée, est chargée de 21.000 cuirs, laines et autres marchandises. Elle a aussi trouvé à son bord 908 piastres et 3 marcs d'or que le capitaine a déposés à la trésorerie de Lorient.

[Prises entrées à Brests]

Un bâtiment anglais chargé de charbon de terre et de faïence, pris par la corvette *La Musette* (1).

La séance a été levée à 2 heures et demie (2).

Signé, CARNOT, président; PAGANEL, DORNIER, N. HAUSSMANN, POCHOLLE, ISORE, BERNARD (de Saintes), secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

45

[La c^{no} J. Corbie, au présid. de la Conv.; 22 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Je t'envoie un ouvrage concernant l'éducation publique; il est fait par le citoyen Corbie, demeurant rue Poulitier n^o 4 section de la fraternité, et aux Motteaux près Réunion-sur-Ouagne, ci-devant Château-Renard, où il réside présentement. Je te prie, Citoyen président, de vouloir bien m'en accuser la réception, étant très intéressant pour moi de savoir cet ouvrage entre tes mains. S. et F. »

Renvoyé au Comité d'instruction publique (4).

46

[Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains français, n^o IV] (5).

I. [18 plu. II]: Jean Gal, soldat dans le 4^e bataillon du département du Gard, en faction près d'une redoute, dans la fameuse affaire de Puygoriot, aux Pyrénées-Orientales, reçoit un coup de canon qui lui emporte le bras. Au lieu de se retirer du combat, Gal contemple

le feu que font les pièces dont il étoit le gardien, et à mesure qu'il leur voit abattre des soldats espagnols: *Bon, s'écrie-t-il, bon, je ne sens plus mon mal*. Il ne cesse pendant toute l'action d'encourager ses frères d'armes qui le pressoient en vain d'aller recevoir les secours nécessaires à son état. Le général, témoin de sa bravoure, le fait conduire à l'hôpital où l'on panse sa blessure; mais une nouvelle action s'étant engagée le lendemain, Gal s'échappe de l'hôpital, vole à son bataillon, et se jette dans la mêlée où il se distingue par de nouveaux prodiges de valeur. Les efforts qu'il fait dans l'action ayant dérangé l'appareil mis sur ses blessures, le sang coule et l'entrépide Gal est enlevé de nouveau du champ de bataille par ses frères d'armes qui le forcent de rester à l'hôpital..

II. [3 vent. II]: Chéret, né à Paris, canonier depuis 11 ans au 2^e régiment, eut la mâchoire inférieure emportée par un boulet, tandis qu'il étoit occupé à pointer un canon à l'attaque du 13 septembre dernier, sur la digue de l'île du fort Vauban. Avant d'être guéri de cette blessure, il sollicite la permission de retourner au combat: « Ai-je donc besoin, dit-il, de mâchoire pour combattre nos ennemis, j'ai mes deux bras, j'ai la vue bonne, c'est autant qu'il en faut pour pointer une pièce de canon et abattre plus d'une mâchoire ennemie ».

La société de Lure, département de la Haute-Saône, a adopté Chéret, lui a fait faire une mâchoire artificielle et pourvoit à ses besoins.

III. [4 frim. II]: Un représentant du peuple, en présentant à la Convention national le recueil des actes de valeur et d'héroïsme qu'a produit le siège de Granville, s'exprime ainsi:

« Vous verrez, citoyens représentants, un magistrat tomber la main sur son écharpe, au pied des canons où il portoit la mèche...; des canoniers tirer à boulets rouges sur leurs propres maisons pour y étouffer les brigands; des femmes crier tranquillement au milieu des flammes: *qu'on tue l'ennemi, le feu s'éteindra après*; des enfants, ramasser et se disputer entre eux des boulets encore chauds qu'ils réservent pour leurs jeux; des vieillards rajeunis, remercier le ciel d'avoir prolongé leur vie jusqu'au moment où ils vont vaincre ou mourir pour la liberté; des soldats emportés mourans, dire à leurs camarades: *il y a des places vacantes là-bas, allez-y*; d'autres désirer de se priver d'étancher leur soif dans les paniers qui contenoient l'eau précieuse destiné à éteindre l'incendie; ceux-ci lancer gaiment la mort sur les rebelles, en répondant par des saillies à leurs cris royalistes; ceux-là faits prisonniers, expirer en souriant à la liberté, dont le nom leur coûte la vie, et tous enfin combattre avec le même courage, terrasser ou glacer d'effroi les féroces ennemis de la patrie et de l'humanité. »

IV. [11 septembre 1792 (s.v.)]: Des commissaires de la Section du Luxembourg et de celle du Panthéon-Français, se transportent chez un contre-révolutionnaire, agent de la cour. Ils saisissent dans sa chambre une somme considérable des papiers intéressans. Voulant continuer leurs recherches dans le reste de la maison, ils laissent l'homme suspect à la garde d'un caporal de l'âge de 17 à 18 ans.

(1) *Mon.*, XX, 519; B⁴ⁿ, 1^{er} prair.

(2) P.V., XXXVIII, 11.

(3) F¹⁷ 1318, doss. 7, p. 3067.

(4) Mention marginale datée du 1^{er} prair. et signée Rudel.

(5) *Débats*, n^{os} 608, p. 8, 609, p. 27, 610, p. 39.